

Le Rôle de l'éducation en droits humains dans le processus de changement social

Felisa Tibbitts, Directrice et co-fondatrice de *Human Rights Education Associates*
Dr. I. A. Rehman, Directeur général de *Human Rights Commission of Pakistan*

11 juin 2003

Felisa Tibbitts

Définitions et objectifs de l'éducation en droits humains

Il existe plusieurs définitions de l'éducation en droits humains. Au lancement de la décennie pour l'éducation en droits humains, l'Assemblée générale des Nations Unies l'a définie comme « un processus global, étalé sur toute une vie, au cours duquel chacun, à tous les niveaux de développement et dans toutes les sociétés, apprend le respect dû à la dignité d'autrui ainsi que les procédés et méthodes propres à le garantir ».

Il y a trois éléments clé dans cette définition:

- 1) c'est un processus étalé sur toute une vie, et qui ne s'adresse pas seulement aux étudiants dans le système d'éducation formelle.
- 2) c'est un processus global qui implique tous les membres de la société.
- 3) c'est un processus qui renforce le pouvoir des individus, leur permettant de prendre leur vie en main, en identifiant les violations commises et en leur donnant la capacité d'utiliser les mécanismes de réparation existants.

Dans la perspective des Nations Unies, l'éducation en droits humains n'est pas un but en soi mais un outil de transformation et un mécanisme de réparation contre les abus.

Les militants des droits humains utilisent d'autres définitions de l'éducation en droits humains, qui, souvent, reflètent leurs cultures diverses. Une des définitions intéressantes était développée par la *Philippine Normal University en 1987* (disponible sur le site www.hrea.org). Selon cette définition, il existe 4 niveaux de prise de conscience des droits humains :

1. *La soumission et la négation de soi-même*: l'acceptation complète et sans critique des violations
2. *Passivité ou manque d'intérêt*: connaissance des droits humains mais refus ou manque d'intérêt à revendiquer ces droits, dû à la peur, au manque d'intérêt, etc.
3. *Initiative limitée*: exercice des droits humains à travers les moyens communément acceptés, tels des plaintes auprès des autorités
4. *Militantisme, indépendance et initiative*: défense des droits humains active, consciente et indépendante.

La diversité des définitions de l'éducation en droits humains nous amène à reconsidérer les objectifs de cette éducation. Les Nations Unies ont défini trois grands objectifs: d'abord, renforcer la connaissance des droits humains; puis, développer des capacités à utiliser les normes des droits humains dans la vie quotidienne ; et enfin, promouvoir des valeurs qui soutiennent les droits humains.

Approches de l'éducation en droits humains

Il existe trois modèles ou approches de l'éducation en droits humains.

1. L'approche des valeurs et de la sensibilisation

Le but premier de cette approche est de transmettre une connaissance de base des enjeux dans le domaine des droits humains et de promouvoir leur intégration en valeurs du grand public. Dans le cadre de cette approche, nous pouvons citer les campagnes de sensibilisation et les programmes en milieu scolaire. Le but est d'encourager le respect des droits humains au travers de la sensibilisation et l'adhésion vis à vis de la DUDH et d'autres instruments clés. Les thèmes abordés peuvent comprendre l'histoire des droits humains, des informations sur les instruments clés et les mécanismes de protection, et les grandes questions dans le domaine du droit international. La stratégie est de créer un support de masse qui mettra la pression sur les autorités locales afin de respecter les droits humains. En un sens, cette approche vise à développer des « consommateurs critiques », qui possèdent un esprit critique et peuvent utiliser un cadre de référence fondé sur les droits humains dans leur analyse des questions politiques.

2. L'approche de la responsabilité

Cette approche s'adresse à des groupes professionnellement impliqués dans le domaine des droits humains, comme les avocats, les journalistes, les militants des droits humains. La violation des droits humains est perçue comme inhérente à leur travail. Pour ceux impliqués dans le plaidoyer, le défi est de comprendre la loi relative aux droits de la personne et les mécanismes de protection, et de développer leurs capacités de revendication et de lobbying. Pour d'autres groupes professionnels, il s'agit de les sensibiliser sur la nature des violations de droits humains et sur leur potentiel en tant que professionnels dans leur domaine.

3. L'approche de la transformation

Dans cette approche, l'éducation des droits humains vise à renforcer le pouvoir des individus et des communautés de reconnaître les abus et de s'engager à leur prévention. Parmi les gens ciblés sont inclus ceux qui ont subi des violations eux-mêmes et qui sont ainsi disposés à devenir promoteurs des droits humains. Cette approche peut être utilisée dans les camps de réfugiés, les sociétés post-conflit, avec les victimes d'abus au niveau domestique et plus généralement les groupes vulnérables. Les techniques utilisées impliquent la réflexion sur sa propre situation, et le support de la communauté des apprenants. Les droits de la personne ne sont qu'une des composantes de cette approche holistique qui peut également inclure le développement du leadership, la formation à la résolution de conflits, l'orientation professionnelle, le travail et l'encadrement informels. Ce modèle s'appuie sur l'expérience de vie de chacun des participants, et est le plus difficile à mettre en oeuvre.

Toutes les approches ont un rôle à jouer afin de faire des objectifs de l'éducation des droits humains une réalité.

Opportunités et défis

Les droits humains ont le potentiel pour devenir un système de valeurs partagées à l'échelle mondiale. Ils peuvent permettre aux populations de combler les fossés socio-culturels et de contrer la désintégration de leurs cultures résultant de la mondialisation.

Au niveau des Nations Unies, bien que des progrès aient été accomplis, l'éducation en droits humains ne représente que 1.6 % du budget total du Haut commissariat aux droits de l'homme. Les Nations Unies reconnaissent que les ONG réalisent la plupart du travail dans ce domaine. Dans le rapport le plus récent du Haut commissariat (59^{ème} session, disponible sur le site www.hrea.org), quelques résolutions clés dans le domaine de l'éducation en droits humains ont été adoptées :

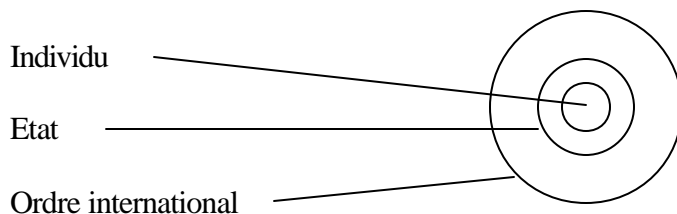
- 1) l'établissement d'un Fond pour soutenir et appuyer le travail des ONG dans le domaine de l'éducation en droits humains
- 2) L'exigence que les états membres présentent des rapports sur leurs réalisations dans le domaine de l'éducation en droits humains
- 3) le rapport identifie plusieurs régions et des opportunités afin de développer l'éducation en droits humains.

Dr. I. A. Rehman

Définitions de l'éducation des droits humains

Ms. Tibbitts nous a donné plusieurs définitions de l'éducation en droits humains. On peut également trouver une autre définition dans *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. Les auteurs de cette déclaration ont identifié 3 niveaux de droits: l'individu, l'état et l'ordre international. L'éducation en droits humains doit s'adresser à ces trois niveaux.

On peut représenter ces derniers comme trois cercles concentriques, l'individu à l'intérieur, l'état au centre et l'ordre international à l'extérieur.



Au niveau individuel, les droits humains sont nécessaires pour la réalisation de soi-même. Ils peuvent être définis comme les fondements nécessaires pour atteindre notre potentiel en tant qu'êtres humains : la santé, l'éducation, le travail, l'état de droit, la liberté d'expression, etc.

L'individu soutient l'état, mais l'état de son côté protège l'individu. Ces cercles doivent donc être concentriques. Le problème surgit avec l'apparition d'un déséquilibre entre les cercles, et quand un des niveaux de droits est compromis par la déformation de l'autre.

La synergie entre l'ordre et la culture

Un autre dynamisme important est la synergie entre l'ordre et la culture. L'éducation en droits humains touche les deux. On peut évoquer à titre d'exemple la loi Pakistanaise contre le blasphème. Avant l'adoption de cette loi, personne au Pakistan ne commettait de blasphème. Autrement dit, il y avait un désordre, puis le gouvernement intervient, et cela a eu un effet sur la culture. Un autre exemple est celui du Bhoutan. Le roi a déclaré que ses décisions seront basées non pas sur les droits de son peuple mais sur leur bonheur. Il a ainsi déclaré que tout le monde serait plus content si chacun portait des vêtements particuliers (choisis par le roi lui-même). Autrement dit, le roi a introduit un déséquilibre, ce qui a eu un effet sur la culture. L'éducation en droits humains doit prendre en considération ces interactions.

La première Décennie de l'éducation en droits humains s'achève. De nombreux pays n'ont toujours pas commencé à élaborer leur plan d'action. Les gouvernements sont en accord avec l'universalité des droits humains mais pas avec leur indivisibilité. Ils veulent choisir quels sont les articles qu'ils vont appliquer, en laissant les autres de côté. Un des plus grands défis auquel les militants des droits humains font face est de convaincre leur gouvernement de l'indivisibilité des droits. Les militants doivent comprendre qu'il faut se battre pour acquérir un droit. Le but de l'éducation des droits humains est non seulement de connaître ses droits, mais aussi d'encourager et de soutenir la lutte pour les droits qui sont niés.

Dans le passé, les croyances religieuses étaient les plus grands obstacles aux droits humains. Actuellement, les gouvernements utilisent le « syndrome de la sécurité nationale » pour justifier leur manque d'engagement envers les droits humains. De nombreux exemples illustrent ce phénomène. Dans les Maldives, un chrétien peut entrer dans le pays, mais il ne peut pas apporter une bible avec lui. Mais quel est le but d'une telle loi ? Tout un ensemble d'abus commis par l'état est justifié par la sécurité nationale.

Les principes de Johannesburg ont été développés par des journalistes concernés par la liberté d'expression. Ces principes sont également applicables dans notre situation actuelle, pour répondre au « syndrome de la sécurité nationale ». Deux principes particulièrement importants peuvent être soulignés. Le premier est le suivant : qu'est-ce que la loi ? Le second est : qu'est-ce que la sécurité nationale ? Bien que tous les droits humains sont objets de loi, les lois ne sont pas toutes légitimes. Toutes les mesures prises au nom de la sécurité

nationale ne sont pas légitimes. L'état doit prouver la nécessité de toute mesure visant la sécurité nationale.

Séance de questions

Les thèmes suivants ont été abordés pendant la période de discussion :

L'éducation des droits humains dans le développement international.

Il est essentiel de reconnaître l'importance de l'éducation des droits humains dans tous les pays, y compris les pays développés. Une difficulté, dans les pays avec un système législatif élaboré, réside dans le fait que beaucoup de problèmes ne sont considérés comme relevant des droits humains. Ainsi, les préoccupations écologiques aux États Unis, tel que l'étiquetage des aliments, sont considérées à la lumière du droit des consommateurs plutôt qu'à la lumière des droits humains. Tant que les problèmes environnementaux ne seront pas perçus comme des problèmes des droits humains, ils n'auront pas l'attention nécessaire.

Accessibilité aux mécanismes légaux pour dénoncer les atteintes aux droits humains.

Il est vrai qu'il est souvent très difficile pour les victimes de violations des droits humains d'avoir accès au système légal. Les procédures sont lentes, onéreuses et compliquées. Le rôle des ONG est déterminant dans ce domaine. Ainsi, dans de nombreux pays, les ONG reçoivent des plaintes et déclenchent des poursuites judiciaires en utilisant le système juridique local ou les médias. Malheureusement, les ONG aussi doivent être sélectives; elles n'ont pas la possibilité de traiter tous les cas individuels.

Les comités nationaux pour l'éducation en droits humains.

Dans le cadre de la Décennie pour l'éducation en droits humains, des directives afin d'élaborer un plan d'action national pour l'éducation en droits humains ont été élaborées. Si les états n'ont pas fait beaucoup de progrès par rapport à leurs engagements, les ONG locales peuvent former des coalitions et faire pression sur leur gouvernement. Il faut cependant être conscients des contraintes internes des Nations Unies. Bien que la plupart du travail dans le domaine des droits humains soit réalisé par des ONG, les états sont les « clients » des Nations Unies. Les NU ne peuvent communiquer et travailler avec les ONG qu'indirectement.

Les droits humains et les compagnies multinationales.

Les compagnies multinationales sont parmi les pires violateurs des droits humains. Leur présence dans les pays en voie de développement est peut-être pire que la présence des anciens colonisateurs. Bien qu'il y ait lieu de nombreuses manifestations contre la mondialisation dans le Nord, les militants dans le Sud doivent également dénoncer ces compagnies, qui sont souvent protégées et soutenues par les autorités locales.